

Engagés pour l'avenir de nos territoires

Nos réf: MV / 2021-12-08

**Affaire suivie par :** Maxime Venot **Mail :** maxime.venot@sepur.com

LAR: 1A 170 531 7565 4

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service des Procédures de l'Environnement A l'attention de Mme Cécile SULEK Cité ADMINISTRATIVE 2 Rue Jules FERRY 33090 Bordeaux cedex

Thiverval-Grignon, le 8 décembre 2021

Vos réf: courrier du 3 décembre 2021 à l'attention de SEPUR

Affaire suivie par : Cécile SULEK

Objet : Consultation publique de notre dossier de demande d'enregistrement

Madame la directrice,

Par correspondance du 3 décembre 2021, vous m'informiez de la recevabilité de notre demande d'enregistrement relative à la création d'un nouveau centre de tri de déchets ménagers, située sur le territoire de la commune de Saint Denis de Pile.

Afin que vous puissiez effectuer votre consultation publique de quatre semaines, veuillez trouver cijoint :

- -2 exemplaires de la version consolidée en format papier
- -2 exemplaires informatiques sur clé USB

## Ce dossier est composé:

- Du formulaire de demande d'enregistrement pour une ou plusieurs ICPE-N°15679\*03
- D'une carte au 1/25000éme
- D'un plan des abords du projet au 1/5000éme
- D'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200
- D'une note de compatibilité avec le PLU
- D'une description des capacités techniques et financières du demandeur
- D'un tableau de conformité du projet avec l'APMG du 6 juin 2018
- De l'avis du propriétaire du terrain (le SMICVAL du Libournais) en cas d'arrêt définitif de l'installation
- De l'avis du Maire (commune de Saint Denis de Pile) en cas d'arrêt définitif de l'installation





- Du justificatif du dépôt du PC
- D'un descriptif du projet
- D'un détail du classement ICPE
- De la convention d'occupation du domaine public entre le SMICVAL et TRIGIRONDE
- De la convention de mutualisation des services entre le SMICVAL et TRIGIRONDE
- D'un descriptif de la sécurité incendie ICPE
- D'une note sur la gestion des eaux
- D'un plan des réseaux
- D'une note de calcul des garanties financières
- Des réponses suite au relevé des insuffisances effectué par la DREAL
- Des plans d'accès au centre de tri
- Du panneau d'affichage
- Des remarques effectuées par le SDIS et un mémoire de réponses du groupement

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Responsable ICPE groupe SEPUR

**Maxime Venot** 

SEPUR SASU au capital de 2 209 500 € ZAMPENT Cailloux

Jose des Nourrices MOZHIVERVAL GRIGNON SIRET 350 050 589 00240

APE 3811Z

Copie par mail: DREAL

TRIGIRONDE

